



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 20 h 00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 et l'article 107 du règlement de zonage numéro 876-2003, au 207, rue Dorchester, lot 2 930 411, zone P4M-08 et H01-129, district Mont Soleil (dossier 2017-30026).
2. Demande de dérogation visant à permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 1,5 m de la ligne de lot avant au lieu de 7,6 m minimum tel que stipulé au règlement de zonage numéro 876-2003 et 10 m minimum, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1037-2017, au 41, rue du Rocher, lot 3 575 232, zone P3M-05 et H02-220, district Lac-Bromont (dossier 2017-30015).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate